

Délibération n° 2026-051
Délibération portant sur l'Affectation de résultat 2025 au Budget annexe
Assainissement 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 25
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Manuel DIAZ

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994.

Au vu du compte financier unique 2025, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation et combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Madame la présidente propose d'affecter le résultat au budget primitif 2026 du budget annexe assainissement comme suit :

Résultats de clôture de l'exercice 2025 (compte financier unique)		
Section de fonctionnement	Excédent	3 330 389,79 €
Section d'investissement	Déficitaire	- 159 719,51 €
Résultats de clôture de l'exercice 2025 (compte financier unique)		
Une partie de l'excédent de la section de fonctionnement apurera le déficit d'investissement et sera mise en réserve au compte 1068 du budget primitif 2026, soit :		761 245,65 €
Le solde d'exécution de la section d'investissement sera reporté au compte 001 en section d'investissement, soit :		- 159 719,51 €
Le solde sera en report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026, soit :		2 569 144,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- De voter l'affectation de résultat ci-dessous au budget primitif 2026 du budget annexe assainissement.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-051-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026